

Avis du comité des parties prenantes d'Alcome

**Le comité des parties prenantes d'Alcome s'est réuni en date du
23 janvier 2025**

Etaient Présents ou représentés (votants) :

- **Collèges des opérateurs** : Clotilde Terriblet et Bastien Lucas (CME), Michel Vié (Fédération entreprises d'insertion)
- **Collège des producteurs** : Rémi Spriet (Dean & Simmons France), Sophie... (Scandinavian Tobacco), Xavier Prudhom (Republic Technologies International)
- **Collège des Associations** : Alexis Gits (FNE), Reynald Huis (CLCV), Lisa Pastor (Surfrider)
- **Collège des collectivités locales** : Hervé Guillaume (AVPU), Sylviane Oberlé (AMF) et Géraldine Leduc (ANETT).

Pour Alcome : Marie-Noëlle Duval, Jonathan Decottignies, Jean-François Rey, Pierre-Etienne Delfly, Jean-François Rossillon, Stéphan de Lamer Desnoyes

Le quorum de la majorité des membres et la condition d'au moins 2 membres par collège sont atteints, avec 12 votants sur 12 membres du comité.

Le comité des Parties prenantes a approuvé le projet de Règlement intérieur.

Un seul point était soumis à avis du comité :

La mise à jour du programme d'autocontrôle

- Jean-François Rey a rappelé le principe de l'auto-contrôle qui est une obligation des éco-organismes. L'auto-contrôle doit être réalisé par un organisme agréé Cofrac. Il est basé sur un programme établi par l'éco-organisme sur la base de divers points spécifiés dans le code de l'environnement.
- Alcome a soumis sa proposition de programme à l'avis du comité des parties prenantes en décembre 2022 avec un avis positif. Un premier contrôle avait alors eu lieu lors de l'été 2023.
- Pour 2025, le programme doit être adapté pour tenir compte de nouveaux textes réglementaires et de modifications du cahier des charges d'agrément.
- Jean-François Rey a ensuite exposé les modifications proposées sur le programme (Slides ci-dessous).

MISE A JOUR DU PROGRAMME D'AUTOCONTROLE

Un 1^{er} programme construit il y a deux ans et qui nécessite une actualisation

83 points de contrôle avaient été identifiés prenant en compte les obligations du cahier des charges et les autres dispositions du code de l'environnement).

Entre temps, **de nouveaux textes** réglementaires et évolutions du cahier des charges impliquent leur prise en compte dans le programme : décret et arrêté relatifs aux actions de communication pour la prévention des incendies de forêt, données annuelles à transmettre à l'autorité administrative.

Alcome souhaite aussi en profiter pour :

- **supprimer** les points non prévus à l'article R.541-128 du code de l'environnement qui définit les exigences de l'autocontrôle ;
- **fusionner** les points qui traitent des mêmes exigences ;
- **éclater** les points qui contiennent plusieurs obligations à respecter et qui ont comme conséquence de sous-évaluer la notation dans le cas où l'une des exigences du point n'est pas respectée ;
- **regrouper** les points de contrôle en fonction des chapitres de l'article R.541-128.

LE NOUVEAU PROGRAMME D'AUTOCONTROLE

Passage de 83 à 91 points de contrôle

- suppression de 15 points
- fusion de 2 points en 1 seul
- éclatement de 7 points en 18 points
- rajout de 13 points sur les nouveaux textes



Un chapitrage cohérent avec l'article R.541-128

N° de chapitre	Chapitres du programme 2023	N° de chapitre	Chapitres du programme 2025
I	Règles d'organisation structurelle et financière du titulaire	1	Respect des objectifs fixés par le cahier des charges
II	Relations avec les metteurs sur le marché	2	Gestion financière
III	Dispositions relatives à l'écoconception des produits et à la R&D	3	Couverture des coûts de gestion des déchets.
IV	Dispositions relatives à la réduction de l'abandon illégal des mégots	4	Conformité des contributions et de leurs modulations aux clauses du contrat type
V	Dispositions relatives à la gestion des mégots	5	Qualité des données recueillies et communiquées
VI	Dispositions spécifiques à l'outre-mer	6	Respect des procédures de passation de marché
VII	Information et sensibilisation	7	Mise en œuvre des procédures relatives à l'article R. 541-109
		8	Outre-mer

Le détail des modifications proposées a été transmis aux membres du comité en amont de la réunion

Avis du comité :

Collège des Producteurs :	Favorable 3 / Abstension 0 / Défavorable 0
Collège des Opérateurs :	Favorable 3 / Abstension 0 / Défavorable 0
Collège des Associations :	Favorable 3 / Abstension 0 / Défavorable 0
Collège des Collectivités :	Favorable 3 / Abstension 0 / Défavorable 0

⇒ **12 avis favorables / 12 votants**